

# Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon

## *Compte-rendu du Conseil de Communauté Du Jeudi 30 septembre 2021 à 14h30 à REVEST DES BROUSSES*

Mme Muriel LAVALT est désignée secrétaire de séance.  
Le quorum est atteint avec 30 délégués présents et 5 procurations, soit 35 voix.

### **1 – RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CCHPPB 2020**

L'assemblée adopte à la majorité moins une abstention le rapport d'activités 2020.

### **2 – RAPPORT SUR LE SERVICE DECHETS DE LA CCHPPB 2020**

L'assemblée adopte à l'unanimité le rapport sur les déchets ménagers 2020.

### **3 – PROMOTION INTERNE**

L'assemblée autorise à l'unanimité la création du poste d'attaché.

### **4 – CONVENTION AVEC L'EPFR**

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature d'une convention tripartite entre l'EPFR, la Commune de REILLANNE et la CCHPPB pour l'opération de l'ilot du Château

### **5 – ECONOMIE**

#### **A. Le projet de l'ancienne mine de St MAIME**

La municipalité a sollicité la CCHPPB pour prendre en charge ce projet.

L'objectif est de réhabiliter les bâtiments existants pour l'accueil d'entreprises.

Le Président précise qu'il faut conclure une convention de mise à disposition des terrains ; la commune devra également délibérer.

Il est rappelé qu'il ne s'agit pas d'un transfert de propriété.

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de cette convention de mise à disposition.

#### **B. Bâtiment la Condamine à MANE**

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature du contrat administratif avec M. Olivier BAUSSAN.

### **6 – CONVENTION AVEC LA MAIRIE DE MANE**

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature d'une convention avec la mairie de Mane afin de participer au frais de fonctionnement des locaux à hauteur de 50%

### **7 – SOCIETE VEOLIA - Avenant**

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de l'avenant avec la société VEOLIA

### **8 – POLE BOIS A BANON - Gérance**

L'assemblée autorise à la majorité moins une abstention la signature du contrat à intervenir avec la Société VOX Environnement.

## 9 – PLANETARIUM A ST MICHEL L'OBSERVATOIRE – Protocole transactionnel

Le Président rappelle que le protocole transactionnel a fait l'objet de navette entre les cabinets d'avocats de la CCHPPB et de l'architecte pour proposer 85 000 € HT qu'il reste à devoir à l'architecte et 20 000 € pour le permis modificatif  
L'assemblée autorise à la majorité avec 31 voix pour et 4 abstentions la signature du protocole transactionnel.

## 10 – DEMANDE DE FINANCEMENTS

### **A. Dotation d'Equilibre des territoires ruraux (DETR)**

L'assemblée autorise à l'unanimité le président à présenter les demandes de financements au titre de la DETR

### **B. Fonds Friches 2021**

Il est proposé de solliciter des financements auprès de l'Etat au titre du Fonds Friches 2021 pour le projet de reconversion du site de la Mine de St Maime pour un montant de 350 000 € sur 719 600€ de travaux correspondant à la viabilité du site.

### **C. Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de mettre en œuvre une OPAH sur son territoire et sollicite les financements pour la pré-étude.

## 11 – PROGRAMMES EUROPEENS

### **A. LEADER**

Le Conseil de communauté décide à l'unanimité de solliciter les financements au titre de LEADER.

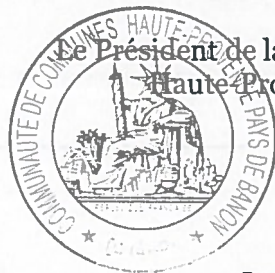
## 12 – TARIFICATION INCITATIVE

Une consultation pour faire une étude a été lancée.

Un seul candidat a répondu avec une offre à 34 500 € HT.

L'assemblée autorise à l'unanimité le président à signer le marché et à solliciter les financements.

Mane, le 1<sup>er</sup> octobre 2021



Jacques DEPIEDS